

Dérogation « Hors Commune »

Demande de dérogation « Hors Commune » de résidence

Année scolaire 2018-2019

Commune Code postal

- Autre commune vers HYERES
 HYERES vers autre Commune

L'ENFANT

Filles Garçon Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance : N° de département :

LE FOYER DE L'ENFANT

Représentant légal 1 : (domicile principal de l'enfant) Civilité : Monsieur Madame

Nom : Nom de jeune fille : Prénom :

Adresse :

Tél. Domicile : Portable : Email :

Représentant légal 2 : Civilité : Monsieur Madame

Nom : Nom de jeune fille : Prénom :

Adresse :

Tél. Domicile : Portable : Email :

Autorité parentale

Par principe les deux parents exercent conjointement l'autorité parentale, sauf dans le cas d'une décision de justice. En l'absence d'information communiquée (copie d'un acte judiciaire tel que la partie du jugement de divorce ou de séparation précisant les modalités de garde de l'enfant, déclaration conjointe ou acte de communauté de vie), les deux parents exercent les mêmes droits, notamment en ce qui concerne la garde l'enfant.

Conjointe *Représentant légal 1 *Représentant légal 2 Autre précisez :.....

*En cas de garde exclusive d'un des parents, joindre obligatoirement la Copie de l'Acte judiciaire.

Motif de la demande

Secteur géographique souhaité :

La scolarisation des enfants hors commune de résidence n'est pas sectorisée.

L'accord dépend des places disponibles dans les écoles de la Ville.

Justifier votre demande :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Joindre tous les justificatifs et pièces nécessaires

Date :

...../...../.....

Obligatoire : Signatures des 2 représentants légaux

En cas d'accord , la dérogation sera définitive durant toute la scolarité et devra impérativement être renouvelée lors du passage en élémentaire

**Attention pour finaliser l'inscription ,
il faudra obtenir l'accord de la mairie de résidence**

En cas de « Autre commune vers HYERES »

A remplir par l'administration

Date	Refus	Accord	Ecole d'accueil
28/06/18			
30/08/18			
En cas de Regroupement de fratrie dans la même école			